

<p>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</p> <p>VILLE DE RUEIL-MALMAISON</p>
<p>OBJET : Subvention poste ASLL 2024</p>
<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p style="text-align: center;">26 mai 2023</p>
<p>NOMBRE DE MEMBRES</p> <p>EN EXERCICE __ 17 __</p> <p>PRESENTS __ 13 __</p> <p>VOTANT __ 14 __</p>
<p>La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale certifie avoir fait publier sur le site internet de la Ville la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.</p> <p>Le 12 juin 2023</p> <p style="text-align: center;">BLANDINE CHANCERELLE Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, Familiales et aux Seniors Vice-Présidente du C. C. A. S.</p>

<table border="1"> <tr> <td>N°</td> <td>2023</td> <td>DEL2023/31</td> </tr> </table>	N°	2023	DEL2023/31
N°	2023	DEL2023/31	
<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</p>			
<p>L'an deux mille vingt trois, Le premier juin à dix-huit heures trente, Le Conseil d'Administration composé de dix sept membres, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BLANDINE CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.</p> <p>Étaient présents : Mesdames ROUBINET, CHANCERELLE, MONOT, BERNARD, JOLY, DESCHEEMAEKER, SAVARY, NOEL, Messieurs MORIN, de MARION, de GALARD, SEMPERE, DEFRANCESCO,</p> <p>Étaient excusés : Mesdames HAMZA, BECKER, Monsieur OLLIER.</p> <p>Pouvoir : de Madame Sylvie HALIPRÉ à Monsieur JEAN-PIERRE MORIN.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Marie-Pierre Avril est nommée Secrétaire de séance.</p> <p>La Vice-Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le Fonds de Solidarité Logement géré par le Conseil Départemental prévoit la mise en œuvre de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) assurées par des travailleurs sociaux diplômés, qui recouvre les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aide aux démarches administratives, juridiques et financières, et l'installation dans un nouveau logement. Le repérage des institutions et le lien avec les administrations publiques et organismes sociaux - L'apprentissage du statut de locataire et l'intégration dans l'immeuble et le quartier : prise de connaissance du cadre réglementaire, bail, règlement intérieur etc... - Les conseils pour l'entretien et la bonne utilisation du logement - La prévention des impayés de loyers et des expulsions locatives par une aide à la gestion et la mise en place d'une médiation dans le cadre d'une procédure engagée par le bailleur. <p>Un poste à temps plein est prévu pour accompagner 20 familles au minimum, pour une durée maximum d'un an. Afin d'assurer un accompagnement de proximité, d'apporter une réponse pertinente aux problématiques logement sur la ville de Rueil-Malmaison, de travailler en lien avec tous les partenaires intervenant sur le territoire, de compléter les missions développées</p>			

au sein du CCAS, la création d'un poste de travailleur social a été sollicitée à compter de janvier 2017, et renouvelée chaque année. Le Conseil Départemental, par convention assure le remboursement intégral du coût du poste dans la limite de 50 000 €.

La Vice-Présidente propose la signature de la convention permettant de percevoir la subvention annuelle 2024.

La Vice-Présidente invite les membres de l'Assemblée a délibéré.

L'Assemblée,

Après avoir entendu les explications de la Vice-Présidente et sur sa proposition.

APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental

AUTORISE la Vice-Présidente à signer la convention et tout document y afférent.

DIT que les crédits et recettes seront inscrits au budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Rueil-Malmaison

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Délibération transmise en **BLANDINE CHANCERELLE**
préfecture le 9 juin 2023 Adjointe au Maire déléguée aux
N° identifiant : 92-269200507- Affaires Sociales, Familiales et
20230601-lmc145736-DE-1-1 aux Seniors
Vice-Présidente du
C. C. A. S.